

MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de Lignan sur Orb
Hôtel de ville – Rue Raymond Cau
34490 LIGNAN SUR ORB

CONSTRUCTION DE SALLES ASSOCIATIVES

PHASE DCE
CCTP - Lot 07 – Revêtements de sols

ARCHITECTE MANDATAIRE

CoO Architecte
9 rue Anterrieu
34070 Montpellier
Tél. 04 67 68 19 63
Mail : laurent@cooarchitectes.com

MAITRISE D'ŒUVRE

Economie	Structure	Fluides / Electricité
Marc CUSY – Economie de la Construction 20 rue des Fours 34750 Villeneuve les Maguelone Tél. 04 67 83 65 23 Mail : virginie@cusyeconomiste.fr	André VERDIER 16 bis Rue des mazes 34000 Montpellier Tél. 04 67 57 07 30 Mail : bet.verdier@wanadoo.fr	ICO FLUIDES 1950 Av Maréchal Juin Le Polygone Bat B 30900 Nîmes Tél : 09 81 62 49 75 Email:bet@icofluides.com

Mars 2018

C.C.T.P. – LOT 07 – REVETEMENTS DE SOLS

SOMMAIRE

CHAPITRE 00 - GENERALITES	2
00.1 Consistance des travaux	2
00.2 Travaux à la charge de l'Entreprise	2
00.3 Coordination avec les autres corps d'état	2
00.301 Nature du Support	2
00.302 Caniveaux, siphons de sols	3
00.303 Garde au sol	3
00.4 Documents techniques généraux	3
00.5 Tolérance d'exécution	4
00.6 Dispositions générales concernant les matériaux de parquet	4
00.601 Nature des bois utilisés	4
00.602 Traitement des bois	4
CHAPITRE 01 - TRAVAUX PREPARATOIRES	5
01.1 Ravoilage	5
01.2 Chape rapportée	5
01.3 Sous-couche de desolidarisation	5
01.4 Enduit de lissage	5
CHAPITRE 02 - CARRELAGES	6
02.1 Carrelage grès cérame	6
02.2 Carrelage grès cérame antidérapants	6
02.3 Plinthes droites grès cérame	7
02.4 Plinthes grès cérame à gorge	7
CHAPITRE 03 - REVETEMENTS DE SOLS souples	8
03.0 Généralités	8
03.1 Sol souple sportif	8
03.2 Plinthes	8
CHAPITRE 04 - REVETEMENTS DE SOLS bois	9
04.0 Généralités	9
04.1 Parquet bois	9
CHAPITRE 05 - REVETEMENTS MURAUX	10
05.1 Grès émaillé	10
CHAPITRE 06 - TRAVAUX ANNEXES	11
06.1 Seuils intérieurs	11
06.2 Seuils extérieurs	11
06.3 joints de dilatation encastrés	11
06.4 Tablette	11
06.5 Tapis brosse	11

CHAPITRE 00 - GENERALITES

00.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet du présent C.C.T.P. comprennent, énumérés non limitativement :

- Sols en grés cérame et grés antidérapant
- parquets bois
- sols minces et ouvrages annexes dans les différents locaux, et dans les circulations, compris escaliers.
- grès émaillé mural
- chapes nécessaires
- tous ouvrages divers de finition et de protection

Ces ouvrages seront exécutés suivant les prescriptions et dimensions du présent C.C.T.P., ainsi que de la série des plans du dossier. Ils comprennent tous ouvrages annexes et prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux. L'Entrepreneur devra fournir les installations complètes, en ordre de marche. Tous les travaux devront être exécutés selon les Règles de l'Art.

00.2 TRAVAUX A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

La proposition de l'Entrepreneur s'entend compris pendant toute la durée du chantier :

- 1) La réfection des ouvrages défectueux constatés soit en cours d'exécution, soit à la réception.
- 2) La mise hors chantier immédiate des matériaux défectueux ou refusés par le Maître d'Oeuvre.
- 3) Les sujétions dues à la présence d'autres corps d'état sur le chantier.
- 4) La protection contre la dessiccation des chapes et des mortiers de pose.
La protection contre le gel.
La protection normale des divers revêtements avant mise en service et son enlèvement avant réception.
- 5) La fourniture d'échantillons et modèles d'appareillages.
- 6) En règle générale, tous travaux ou dispositions imposés par le Bureau de Contrôle et nécessaires à la mise en conformité des ouvrages avec les règlements en vigueur.
- 7) Le nettoyage au fur et à mesure de son chantier et l'évacuation des gravois afférents.

00.3 COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

00.301 Nature du Support

Le support livré par l'entreprise de Gros Oeuvre sera :

- un dallage béton au sol

La tolérance admissible, pour le niveau du support brut livré par le maçon par rapport au niveau théorique indiqué sur les plans, sera de + ou - 5 mm.

Pour les locaux recevant une chape de rattrapage mise en oeuvre directement sur le support ou un revêtement scellé directement sur le support, l'Entrepreneur du présent lot devra réceptionner le support livré par le Gros Oeuvre (en particulier planéité et propreté) et se faire confirmer l'emplacement des trémies et des réservations avant de débiter l'exécution des ouvrages qu'il doit.

Pour les locaux recevant des sols collés directement sur le support béton, l'Entrepreneur de Gros-Oeuvre fournira à l'Entrepreneur du présent lot, une dalle surfacée permettant directement le collage des revêtements minces, cependant il est prévu au présent lot un enduit de lissage effectué avec un produit bénéficiant d'un agrément pour cet emploi.

La consommation de ce produit sera adaptée, pour que l'enduit de lissage soit assorti d'un classement P (au sens du classement UPEC) au moins égal à celui du local à revêtir, avec un minimum de 2,5 kg/m².

Dans le cas où l'état de surface de la dalle exigerait une consommation plus élevée, la différence entre la consommation réelle et la consommation théorique prévue au présent lot serait à la charge du lot Gros Oeuvre.

Dans tous les cas, l'enduit sera exécuté par l'entreprise du présent lot. En tout état de cause, l'épaisseur du ragréage devra toujours être suffisamment faible pour rester compatible avec la bonne tenue du revêtement collé.

00.302 Caniveaux, siphons de sols

Les caniveaux et siphons de sols sont fournis par le lot présent lot

La pose de ces ouvrages et leur raccordement au réseau eaux usées est à réaliser par le titulaire du présent lot.

00.303 Garde au sol

La garde au sol libre pour réaliser les revêtements de sol à partir du niveau fini théorique est de 0cm en général, et d'environ 12cm dans les zones de décaissé de dallage définies dans le tableau de repérage des prestations

00.4 DOCUMENTS TECHNIQUES GENERAUX

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans le C.C.T.P., les ouvrages à exécuter seront conformes à la réglementation en vigueur et notamment aux Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) suivants :

- DTU N° 26.2 *Chapes et dalles à base de liants hydrauliques*
 . cahier des charges (septembre 1982)
 . cahier des clauses spéciales (septembre 1982)
 . normes NFP 14-201-1 et 14-201-2
- DTU N° 51.1 *Parquets massifs et contre collés*
 . cahier des clauses techniques (octobre 1983)
 . cahier des clauses spéciales (octobre 1983)
 . normes NFP 63-201
- DTU N° 51.2 *Parquets collés*
 . cahier des clauses techniques (août 1995)
 . cahier des clauses spéciales (août 1995)
 . normes NFP 63-202
- DTU N° 51.3 *Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois*
 . cahier des clauses techniques (janvier 1983)
 . erratum au cahier des clauses techniques (mars 1984)
 . cahier des clauses spéciales (octobre 1983)
 . normes NFP 63-203
- DTU N° 53.1 *Revêtements de sols textiles*
 . cahier des clauses techniques (décembre 1986)
 . cahier des clauses spéciales (décembre 1986)
 . normes NFP 62-202-1 et 62-202-2
- DTU N° 53.2 *Revêtements de sols pvc collés*
 . cahier des clauses techniques (octobre 1990)
 . cahier des clauses spéciales (octobre 1990)
 . normes NFP 62-203-1 et 62-203-2
- DTU N° 52.1 *Revêtement de sols scellés*
 . cahier des clauses techniques (août 1994)
 . cahier des clauses spéciales (août 1994)
 . normes NFP 61-202-1 et 61-202-2
- DTU N° 55 *Revêtements muraux scellés, destinés au locaux d'habitation, bureaux et établissements d'enseignement (avril 1961)*
 . normes NFP 65-201

Normes :

- totalité des normes relatives aux ouvrages décrits au présent CCTP

Norme allemande DIN 51 130

Essais de l'INRS

Avis technique (CSTB) n° 2183 de juin 1987

Revêtements muraux extérieurs collés au moyen de mortiers-colles - Cahier des prescriptions techniques d'exécution (avril 1988), + modificatif n° 1 (décembre 1991)

Revêtements muraux intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles, d'adhésifs en dispersion ou de ciments colles caséines (avril 1996)

Règles professionnelles homologuées par l'APSAD ou recommandées par les Bureaux de contrôle.

00.5 TOLERANCE D'EXECUTION

La tolérance d'exécution des revêtements de sol du présent lot sera de + ou - 2 mm par rapport au niveau théorique du sol fini porté sur les plans.

00.6 DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES MATERIAUX DE PARQUET**00.601 Nature des bois utilisés**

Les ouvrages en bois sont exécutés avec des bois dont les caractéristiques technologiques et chimiques sont définies dans la norme NF B 51-001.

D'une façon générale, les bois utilisés doivent être sains, et ne pas présenter :

- d'anomalies de croissance telles que fils tors, bois ronceux, loupes, broussins, ou entre-écorce
- de blessures telles que plaies d'élagage, frotures, ou corps étrangers dans le bois
- de fentes telles que gélivure, roulure ou cadranure
- d'altérations telles que lunure, pourriture ou échauffure

Les bois mis en oeuvre doivent être à l'état de bois "sec à l'air", c'est à dire présenter un degré d'humidité inférieur à 14 % pour les bois intérieurs et à 18 % pour les bois extérieurs.

00.602 Traitement des bois

Tous les bois employés sont traités par trempage dans un produit fongicide, insecticide agréé (contre les champignons, vrillettes, capricornes, termites).

Traitement préventif appliqué avant coupes et assemblages. Un certificat attestant le traitement est à fournir.

Un traitement hydrofuge des extrémités de pièces et zones exposées est à prévoir.

En cas d'entailles sur un bois traité, les parties entaillées doivent à nouveau être traitées.

CHAPITRE 01 - TRAVAUX PREPARATOIRES

01.1 RAVOIRAGE

Mise en oeuvre d'un ravoirage, à exécuter au mortier maigre, épaisseur minimale de 5 cm, permettant l'enrobage des canalisations.

Le ravoirage sera désolidarisé des murs, cloisons et points porteurs par une bande de polystyrène de 5 mm d'épaisseur.

Mode de métré : au m2.

Position : Selon plans architecte et tableaux de repérage des prestations.

01.2 CHAPE RAPPORTEE

Mise en oeuvre d'une chape rapportée réglée pour rattraper le niveau fini prévu, à exécuter au mortier maigre de ciment de Portland de classe 35 dosé à 300 kg par m3 de sable 0/5.

Épaisseur : 5 cm minimum.

Finition compatible avec la pose de revêtement de sols minces, ou laissée brute finie dans certains locaux.

La chape sera désolidarisée des murs, cloisons et points porteurs par une bande de polystyrène de 5 mm d'épaisseur.

Mode de métré : au m2.

Position : a) Selon plans architecte et tableaux de repérage des prestations.

b) prévoir une quantité forfaitaire à détailler à l'exécution de 100 m2

01.3 SOUS-COUCHE DE DESOLIDARISATION

Sous couche étanche à réaliser sur dallage béton, et compatible avec le revêtement de sol souple décrit au présent CCTP

Mode de métré : au m2.

Position : Selon plans architecte et tableaux de repérage des prestations dans toutes les zones en sol souple.

01.4 ENDUIT DE LISSAGE

Les travaux préparatoires pour exécution des sols collés consisteront en un enduit de lissage effectué avec un produit bénéficiant d'un agrément pour cet usage,

Mode de métré : au m2.

Position : Selon plans Architecte et tableaux de repérage des prestations, dans toutes les zones traitées en sols collés et parquet bois.

CHAPITRE 02 - CARRELAGES

02.1 CARRELAGE GRES CERAME

Fourniture de carrelage format 30 x 30, grès cérame fin vitrifié de 9 mm d'épaisseur, répondant aux prescriptions de la norme NFP 61.202, compris toute manutention, transport, montage et répartition.

Premier choix, classement U4 P4 E3 C2.

Porosité ≤ 0.05 %.

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : MARLIT de MARAZZI.

Selon localisation :

- Soit pose scellée à bain de mortier sur un polyane de désolidarisation de 150 microns, joints de 3 mm garnis au coulis de ciment et sable silicieux de rivière suivant prescriptions de l'article 5.1 du chapitre 5 du D.T.U. N° 52.1.

- Soit pose collée avec un adhésif bénéficiant d'un agrément pour cet emploi sur chape de rattrapage ou dalle livrée brute finie par le Gros Oeuvre.

Calepinage et teintes au choix du Maître d'Oeuvre dans la gamme du fabricant. Revêtement désolidarisé des murs et des cloisons par un joint sec.

Le prix proposé comprend toutes les coupes apparentes ou non, entailles et ajustements nécessaires à l'exécution complète et parfaite des travaux.

Au titre du présent article, prévoir la mise en œuvre de socles en mortier, de dimensions 30 cm x 30 cm. Ces socles sont à traiter en carrelage en partie horizontale (au titre du présent article) et en plinthes en parties verticales (au titre de l'article 02.3). La hauteur de ces socles est de plus 7 cm fini, par rapport au niveau fini des planchers. Ces socles servent à habiller les traversées de planchers par des canalisations. Toutes les sujétions de découpe du carrelage autour de ces canalisations sont à prendre en compte.

Mode de métré : a/- parties courantes au m2,
b/- socles à l'unité

Position : selon plans Architecte et tableaux de repérage des prestations, y compris intérieur des placards

02.2 CARRELAGE GRES CERAME ANTIDERAPANTS

Fourniture de carrelage 30 x 30 grès cérame antidérapant de 9 mm d'épaisseur, répondant aux prescriptions de la norme NFP 61.202, compris toute manutention, transport, montage et répartition.

Premier choix - U4 - P4 - E3 - C2.

Caractère antidérapant R11. Sensibilité aquaplaning V8.

Groupe d'évaluation C.

Coefficient de frottement INRS supérieur ou égal à 0.30.

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : MARAZZI.

Selon localisation :

- Soit pose scellée à bain de mortier sur un polyane de désolidarisation, joints larges de 3 mm garnis au coulis de ciment et sable silicieux de rivière, suivant prescriptions de l'article 5.1 du chapitre 5 du D.T.U. N° 52.1, compris façon de pente vers les siphons de sol.

- Soit pose collée avec un adhésif bénéficiant d'un agrément pour cet emploi sur chape de rattrapage ou dalle livrée brute par le gros oeuvre.

Calepinage et teintes au choix du Maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant. Revêtement désolidarisé des murs et cloisons par un joint sec.

Le prix proposé comprend toutes les coupes apparentes ou non, entailles et ajustements nécessaires à l'exécution complète et parfaite des travaux.

Au titre du présent article, prévoir la mise en œuvre de socles en mortier, de dimensions 30 cm x 30 cm. Ces socles sont à traiter en carrelage en partie horizontale (au titre du présent article) et en plinthes en parties verticales (au titre de l'article 02.4). La hauteur de ces socles est de plus 7 cm fini, par rapport au niveau fini des planchers. Ces socles servent à habiller les traversées de planchers par des canalisations. Toutes les sujétions de découpe du carrelage autour de ces canalisations sont à prendre en compte.

Mode de métré : a/- parties courantes au m2,
b/- socles à l'unité

Position : selon plans Architecte et tableaux de repérage des prestations, y compris intérieur des placards

02.3 PLINTHES DROITES GRES CERAME

Fourniture et pose de plinthes grès cérame 10 cm x 30 cm droites à bord arrondi, série identique aux carrelages décrit à l'article 02.1, collées en plein avec un adhésif bénéficiant d'un agrément pour cet emploi, compris tous les éléments pour angles rentrants et saillants.

Plinthes à bords arrondis.

Mode de métré : au ml.

Position : Selon plans architecte et tableaux de repérage des prestations, sur tous reliefs des locaux recevant les revêtements de sol décrits à l'article 02.1, y compris intérieur placard.

02.4 PLINTHES GRES CERAME A GORGE

Fourniture et pose de plinthes grès cérame 10 cm x 30 cm à gorge, série identique aux carrelages décrits à l'article 02.3, collées en plein avec un adhésif bénéficiant d'un agrément pour cet emploi, y compris tous éléments pour angles rentrants et saillants.

- Plinthes à bord arrondi : mur recevant de la peinture

- Plinthes à bord vif : mur recevant de la faïence

Mode de métré : au ml

Position : Selon plans architecte et tableaux de repérage des prestations, sur tous reliefs des locaux recevant les revêtements de sol décrits à l'article 02.2, y compris intérieur placard.

CHAPITRE 03 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

03.0 GENERALITES

Avant toute exécution des travaux décrits au présent cctp, l'entreprise titulaire du présent lot doit prévoir la réalisation d'essais à la bombe au carbure en nombre adapté à la configuration du chantier. Ces essais seront renouvelés tant que leurs conclusions sur le degré d'humidité des supports ne seront pas concluantes et adaptées. Les frais correspondant à ces essais sont réputés inclus dans les prix unitaires.

Au titre du présent chapitre, prévoir la mise en œuvre de socles en mortier, de dimensions 30 cm x 30 cm. Ces socles sont à traiter en revêtement de sol en partie horizontale et verticale (au titre du présent chapitre). La hauteur de ces socles est de plus 7 cm fini, par rapport au niveau fini des planchers. Ces socles servent à habiller les traversées de planchers par des canalisations. Toutes les sujétions de découpe du revêtement de sol autour de ces canalisations sont à prendre en compte.

03.1 SOL SOUPLE SPORTIF

Fourniture et pose d'un Revêtement de sol sportif vinylique à support stabilisé, fabrication industrielle continue, constitué de :

- Couche d'usure pigmentée, traitée Top Clean et Sanitized, grain de surface « Sorrent »
- Imprégnation compacte avec armature non tissé de verre
- Sous couche PVC calandree haute densité
- Semelle mousse chimique, gaufrage nid d'abeille

Épaisseur de la couche d'usure : 0,70 mm

Poids total : 4710 g/m²

Épaisseur totale : 6,50 mm

Stabilité Dimensionnelle : 0,01 %

Largeur des lés : 2 mètres

Classement au feu : Cfls1

Produit de référence répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : OMNISPORT COLOURS REFERENCE de chez TARKETT

. épaisseur 6.50 cm

Pose effectuée sur les supports préparés par l'entreprise du présent lot et réalisée à une température ambiante supérieure à 15° C. En cas contraire, le chauffage des locaux incombe à l'entreprise du présent lot.

Déroutage des tapis au minimum 24 heures avant la pose et laissés étendus à proximité de la surface à recouvrir et à une température ambiante qui ne doit jamais être inférieure à 15° C. Procédé permettant de stabiliser le matériau dans les meilleures conditions de pose.

Fixation réalisée par simple encollage à l'aide d'une colle acrylique bénéficiant d'un agrément pour la pose du revêtement considéré. L'Entrepreneur doit respecter les prescriptions d'utilisation du fabricant de colle (spatule, température de stockage, degré hygrométrique, etc.).

Lés posés bord à bord. Joints chanfreinés en forme de "V" et soudés à chaud à l'aide d'un cordon d'apport approprié de même nature que le revêtement.

Surplus de matière après soudure arasé avec un tranchet.

La prestation comprend le traçage de tous les terrains selon les couleurs normalisées basket-ball, handball, volley-ball, tennis, badminton,... sans surépaisseur

Mode de métré : - revêtement au m2
 - traçage à l'ensemble

Position : Selon tableaux de repérage des prestations et plans Architecte, y compris intérieur des placards.

03.2 PLINTHES

Fourniture et pose de plinthes préfabriquées en profilés vinyliques enrobant une âme en fibres de bois agglomérées à profil classique de 60 mm de hauteur, fixées sur le support par collage, après mise en place du revêtement de sol, avec un adhésif prescrit par le fabricant des plinthes ou par cloutage par pointe acier, compris toutes façons d'angles pour obtenir un parfait parement de finition, avec l'aide d'un grugeoir, suivant les prescriptions du fabricant.

Teintes au choix du Maître d'Oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au ml.

Position : Selon plans architecte et tableaux de repérage des prestations, sur tous reliefs des locaux recevant un revêtement de sol mince.

CHAPITRE 04 - REVETEMENTS DE SOLS BOIS

04.0 GENERALITES

Avant toute exécution des travaux décrits au présent cctp, l'entreprise titulaire du présent lot doit prévoir la réalisation d'essais à la bombe au carbure en nombre adapté à la configuration du chantier. Ces essais seront renouvelés tant que leurs conclusions sur le degré d'humidité des supports ne seront pas concluantes et adaptées. Les frais correspondant à ces essais sont réputés inclus dans les prix unitaires.

Au titre du présent chapitre, prévoir la mise en œuvre de socles en mortier, de dimensions 30 cm x 30 cm. Ces socles sont à traiter en revêtement de sol en partie horizontale et verticale (au titre du présent chapitre). La hauteur de ces socles est de plus 7 cm fini, par rapport au niveau fini des planchers. Ces socles servent à habiller les traversées de planchers par des canalisations. Toutes les sujétions de découpe du revêtement de sol autour de ces canalisations sont à prendre en compte.

04.1 PARQUET BOIS

Fourniture et pose d'un parquet bois ainsi constitué :

- Sous couche de désolidarisation adaptée
- Film polyuréthane
- Mousse polyuréthane
- Lambourdes en contreplaqué
- Parement en bois massif vernis en chêne d'épaisseur 3.6mm contre collé au lattage bois et contre balancé par un contreplaqué bouleau
- Trappe en sol pour accéder aux réservations des fixations des appareils et matériels sportifs

Epaisseur totale : 5.60 cm

Classement au feu : DFL-S1

Absorption des chocs $\geq 58\%$

Glissance ≥ 106

Rebond de balle $\geq 97\%$

Selon nécessité liées à la destination des locaux, prévoir des lambourdes de renforts

La prestation comprend le traçage de tous les terrains (badminton, basketball, handball, volleyball, tennis,...), selon les largeur et couleur normalisé, en peinture polyuréthane, sans sur épaisseur et sans modifier les quantités du revêtement.

Le parquet devra être désolidarisé des murs et cloisons par un joint sec caché par la plinthe.

La pose s'effectuera avec un parquet et un support conformes au D.T.U. 51.2, notamment en ce qui concerne les tolérances d'exécution, l'humidité des locaux et du parquet, l'état du chantier et la température ambiante au moment de la pose.

Raplanissage, plinthes sur tous les reliefs et seuils laiton au changement de revêtement, ponçage, Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : REFLEX M EVOLUTION de chez TARKETT SPORTS

Mode de métré : a) revêtements : au m2
 b) plinthes : au ml
 c) tracage : à l'ensemble

Position : Selon tableaux de repérage des prestations et plans Architecte, y compris intérieur des placards.

CHAPITRE 05 - REVETEMENTS MURAUX

05.1 GRES EMAILLE

Fourniture et pose sur murs de carreaux de grès émaillé format 15 cm x 15 cm.
Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : MARAZZI
Classement U2 P3 E3 C2.

Teinte au choix du Maître d'Oeuvre, dans la gamme du fabricant.

Pose collée au mortier colle, y compris toutes coupes, percements pour passage de canalisations.

Joint repris au ciment blanc (2 mm de largeur maximum).

Prévoir baguettes PVC sur les bords de tous les carreaux de rives.

Mode de métré : au m2.

Position : Selon plans Architecte et tableaux de repérage des prestations, sur murs, cloisons et contre-cloisons des locaux suivants :

- douche (toute hauteur)
- vestiaires, sanitaires, W-C, urinoirs (hauteur 2.10 m)
- habillage au-dessus des timbres d'office et points d'eau , et retours latéraux (hauteur 0.90 m)
- socles de douches, tablettes,...

CHAPITRE 06 - TRAVAUX ANNEXES

06.1 SEUILS INTERIEURS

Fourniture et pose de seuils acier inox demi-bombé, de 3 cm de largeur, fixés par vis chevillée dans la chape.

Mode de métré : au ml.

Position : Selon plans architecte, au droit des raccordements d'un revêtement de sol intérieur avec un autre revêtement de sol intérieur.

06.2 SEUILS EXTERIEURS

Fourniture et pose de seuils extérieurs en acier inox. Compris toutes sujétions de fixation sur le support.

Mode de métré : au ml.

Position : Selon plans architecte, au droit des raccordements d'un revêtement de sol intérieur avec un revêtement de sol extérieur.

06.3 JOINTS DE DILATATION ENCASTRES

Fourniture et pose par le présent lot du complexe suivant :

- Equerres reversibles en alliage d'aluminium brut, fixées sous les carrelages de part et d'autre du joint de dilatation
- Remplissage intermédiaire par un joint souple en élastomère, interchangeable, finition et teinte au choix du Maître d'Oeuvre

Largeur du joint suivant localisation

Mode de métré : au ml.

Position : Au droit des joints de dilatation.

06.4 TABLETTE

Tablette de raccordement en briques de 10 cm, hourdées au mortier, le revêtement étant décrit à l'article 03.1.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de fixation.

Mode de métré : à l'unité douche.

Position : Selon plans Architecte, pour toutes tablettes de raccordement horizontales, nécessaires aux jonctions entre les douches et les murs, cloisons, ou contre-cloisons.

06.5 TAPIS BROSSE

Cadres dormants pour tapis brosse constitués par une cornière en acier inox de 20 mm x 30 mm x 3 mm fixés par pattes à scellement en nombre suffisant dans le plancher B.A., compris chape de lissage en fond de décaissé.

Fourniture et pose d'un tapis enroulable, très résistant, ainsi constitué:

- profilés rigides en aluminium assemblés par câble métallique souple, avec verrouillage par vis et boulons en acier inox
- surface en caoutchouc strié noir
- base en profilés amortisseurs en caoutchouc, isolants acoustiques et antidérapants

Epaisseur : 17 mm.

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : TOP-CLEAN de chez GEGGUS E.M.S.

Dimensions : 2.00m x 1.00m

Mode de métré : à l'unité, suivant dimensions

Position : Selon plans Architecte (prévoir une quantité forfaitaire de 3 unités)